



**CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE LA LOZÈRE**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2023\_014

Séance du 10 mars 2023

Le 10 mars deux mille vingt-trois à 13h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 15/02/2023

### Etaients présents :

**ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SAINT-LEGER Francis**, Président de la CC Randon-Margeride ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

### Etaients excusés :

Messieurs : **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses Gorges.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie.

Monsieur **JACQUES Jérôme** donne pouvoir à Monsieur **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Messieurs **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction et **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur **ITIER Jean-Paul**, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Le Président présente à l'assemblée :**

En prévision du démarrage de la phase n°2 du programme de recherche ITAS, il convient d'inscrire de nouvelles prévisions budgétaires pour l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la phase opérationnelle avec les CDG partenaires nécessite un abondement à hauteur de 20 000 euros en dépenses et recettes en section de fonctionnement.

Compte tenu du vote ci-dessus du compte administratif 2022 et des résultats comptables constatés, l'équilibre entre les dépenses et les recettes pour l'exercice 2023 s'établit ainsi :

Fonctionnement :	20 000€
Investissement :	0€

**Il propose :**

**D'APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits.

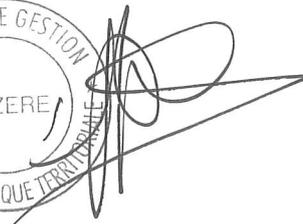
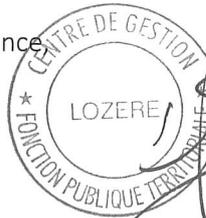
**Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :**

**D'APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits.

Pour extrait conforme,  
Mende, le 10 mars 2023

Le secrétaire de séance

Jean-Paul ITIER

CENTRE DE GESTION  
LOZERE  
\* FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE \*

Le Président,

Laurent SUAU


CENTRE DE GESTION  
LOZERE  
\* FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE \*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).